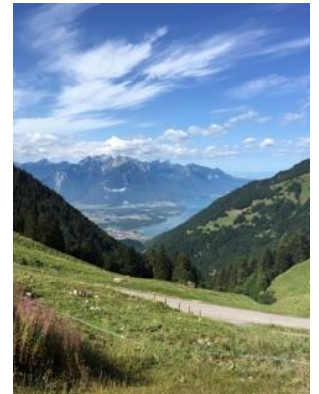


Chalet Rafevex

Rte de Chaude
1844 Villeneuve

Coordonnées : 565940 / 141200

Pour les amoureux de la montagne, ce chalet situé avant le Col de Chaude se prêtera parfaitement pour un petit week-end ou une journée conviviale entre amis ou famille.



TARIFS

1 jour sans nuitée :	Fr.	100.--
1 nuit	Fr.	180.--
2 nuits	Fr.	270.--
3 nuits	Fr.	400.--
Caution :	Fr.	200.--

NOMBRE DE PLACES

Pour dormir : 19

Pour manger : 40

INFRASTRUCTURE

WC + douche

Dortoirs avec matelas, oreiller + fourre, couverture

Cheminée

Panneaux solaires

Grill extérieur

Services pour 40 personnes

Ustensiles de cuisine (demander liste complète au bureau technique)

Matériel de nettoyage

REMARQUES

Location possible uniquement pour les habitants de Villeneuve, de mi-juin à fin septembre.

Une caution de Fr. 200.- est demandée à la remise des clés.

Pour le surplus, se référer aux conditions générales ci-annexées.

CONTACT

Réservation et détails : bureau technique (bt@villeneuve.ch ou 021/967.07.47)

REGLEMENT D'UTILISATION DU CHALET DE RAFEVEX

Art. 1 La Commune de Villeneuve dispose, en Rafevex, d'un chalet qui peut être mis à disposition des habitants de Villeneuve, des sociétés locales et de tout autre groupement agréé par la Municipalité.

Art. 2 Les demandes de réservation sont adressées au bureau technique un mois à l'avance au moins.
La clé est remise par le Bureau technique, Grand-Rue 1, le jour précédant la réservation.
Elle doit être rendue le premier jour ouvrable suivant la location.

Art. 3 **Les utilisateurs sont responsables du nettoyage et de la mise en ordre à l'intérieur et à l'extérieur du chalet.** A défaut, les éventuels travaux de nettoyage et de remise en ordre seront facturés au tarif de Fr. 60.--/l'heure.

Ils useront de la chose louée avec soin et éviteront notamment de gaspiller le bois de chauffage et le gaz.

Il est interdit d'apporter des modifications aux installations. Les utilisateurs sont également responsables de toutes dégradations et dégâts causés au bâtiment et au mobilier. Ceux-ci doivent être annoncés.

Avant de quitter les lieux, les utilisateurs veilleront à ne pas laisser des cendres incandescentes dans les foyers. Il faudra aussi veiller à fermer les robinets d'eau, toutes les lampes ainsi que les bouteilles de gaz.

Les volets seront également fermés, ainsi que la porte d'entrée principale et la porte reliant la salle au bûcher.

La vaisselle et le matériel de cuisine seront rangés dans les armoires.

L'inventaire affiché au chalet fait foi. Il sera vérifié avant et après chaque utilisation, par l'intendant du chalet.

Art. 4 Le prix de location forfaitaire est de :

Fr. 100.-- pour un jour (sans nuitée)

Fr. 180.-- pour le week-end (avec 1 nuitée)

Fr. 270.-- pour le week-end (avec 2 nuitées).

Le chalet peut accueillir 19 personnes dans les dortoirs et au maximum 40 personnes dans le réfectoire pour manger.

Une caution de **Fr. 200.--** devra être déposée au Bureau technique. Cette dernière sera restituée, pour autant qu'aucun dégât au bâtiment ou au mobilier n'aient été constatés, qu'aucun objet ne manque à l'inventaire et que les nettoyages et la mise en ordre soient exécutés.

Art. 5 **En raison d'un fort risque d'incendie dû à la couverture du toit par des tavillons, il est formellement interdit de faire du feu à proximité du chalet.**